



Durée divorce amiable

Par Audrey17

Bonjour,

Avec mon futur ex mari nous avons entrepris un divorce à l'amiable. Mon avocate me dis que la procédure peut durer entre 6 et 9 mois et mon futur ex mari me dis que son avocat lui a dis que la procédure pourrait être terminée en 1 mois et demi. Pourquoi il y a autant de différence entre les 2 avocats ? Qui dis vrai ?

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Les deux avocats ont raison. Je suppose que leurs explications sont liées à leurs expériences avec leurs clients respectifs et leur caractère plus ou moins optimiste.

Un divorce amiable implique normalement que les époux sont d'accord sur tout : finances, partage des biens, enfants...

Si cette condition est remplie, il faut juste le temps de rédiger et signer les différents actes, et c'est réglé. S'il n'y a pas d'opérations de partage complexes, ni d'enfant qui demande à être entendu par le JAF cela peut en effet être réglé en moins de deux mois sous réserve de trouver un notaire pas trop chargé.

Mais s'il faut discuter ou négocier, ça dure le temps que les époux se mettent d'accord. Théoriquement ça peut durer des années, même si en général les époux passent au divorce judiciaire au bout de quelques mois sans trouver de terrain d'entente.

Bref, le principal facteur qui régit la durée du divorce c'est l'entente entre les époux.

Par Audrey17

Merci pour votre réponse.